

PAR COURRIEL

Le 25 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse
N./d. A1920-033**

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information visant l'obtention des renseignements suivants :

1. Le temps moyen de prise en charge dans les urgences par période;
2. Le temps d'attente moyen ambulatoire par période dans les urgences;
3. Le temps d'attente moyen civière par période dans les urgences;
4. Le temps d'attente moyen en santé mentale par période dans les urgences;
5. Le temps d'attente moyen des personnes âgées par période dans les urgences.

Vous trouverez ci-joint le document que détient le CISSS de Laval et qui est susceptible de répondre à votre demande.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*

p.j. (1) document